Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212900021-20251124-D2025055-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, VALÉGANT Jacques, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, TANGUY Patrick, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme
Excusés : LE HEN Gwénola ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc
Absents : Jacques CORDROC'H

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
13	11	12

Secrétaire de séance : Gisèle GUÉGUIN

Date de convocation : 19/11/2025 **Date d'affichage** : 27/11/2025

Objet de la délibération : Cité des Saules : validation de la proposition de maitrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics

Afin de répondre aux attentes exprimées par les habitants de la Cité des Saules, la commune souhaite engager une requalification de l'espace public de ce quartier.

En effet, la surface bitumée est disproportionnée et la voirie est en mauvais état. Plutôt que de refaire l'enrobé, il semble intéressant d'envisager un nouvel aménagement pour cet espace.

Une visite et un échange sur place avec les élus, les services techniques et l'atelier « Lieu-Dit » ont permis de faire émerger le projet de requalification des espaces publics qui s'appuiera sur les qualités de la cité des saules, dans un esprit de simplicité et de sobriété, pour renouveler l'image, apporter des solutions paysagères et naturelles, et intégrer les perspectives d'évolution de la vie du quartier et de ses relations avec le centre bourg.

Il est proposé de valider la proposition de M. QUERELOU (Atelier Lieu-Dit) jusqu'à la phase projet, pour un montant total des honoraires estimé à 9240 € HT.

Il appartiendra à la prochaine équipe de décider d'engager ou non les travaux.

ENTENDU l'exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de requalification de l'espace public à la cité des saules
APPROUVE le montant de la prestation estimée à 9240 euros HT
AUTORISE Mme le Maire à signer la proposition de maitrise d'œuvre faite par l'atelier « Lieu-dit »

Vote : 12 voix pour

MAIRIE D'ARZANO (Finistère)

Pour extrait certifié conforme,
Anne BORRY,
Maire d'Arzano